

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2009

Convocation portée au domicile de chacun des Conseillers, par Monsieur CLEES Laurent, Policier Municipal. L'an deux mil neuf, le 18 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de PONT DE METZ, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard ALARCON, Maire.

Présents : Mmes : MMES. BEDNARZ, CHOQUART, HODENCQ, LECLERCQ ;
MM. ALARCON, BULANT, ERMENAUULT, DELAFOSSE, FREMAUT, HEBERT,
JAUNY, LHOEST, SEVENANTS, VENET.

PROCURATIONS :

M. LETURCQ donne procuration à M. DELAFOSSE

M. THERRY donne procuration à M. BULANT

M. JUNGHANS donne procuration à M. ALARCON

M. THILLOY donne procuration à Mme HODENCQ

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix huit, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Monsieur BULANT est nommé secrétaire, l'ordre du jour peut être abordé.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant le droit de stationnement d'un commerçant sur la place René Aviez ; les conseillers acceptent à l'unanimité.

Ordre du jour

1 - TARIFS CANTINE 2009-2010

2 - TARIFS CLSH – CLP 2009/2010

3 - REMUNERATION DES ENCADRANTS

4 - PASSEPORT ETE 2009

5 - ETUDE SURVEILLEE 2009/2010

6 - IMPLANTATION D'UN SITE DE RADIOTELEPHONIE ORANGE

7 - Tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet

8 - ADMISSION EN NON VALEUR

9 - DROIT DE STATIONNEMENT D'UN COMMERÇANT SUR LA PLACE RENE AVIEZ.

2009 – 23 TARIFS CANTINE 2009-2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'appliquer les tarifs cantine ci-dessous à compter du **01/09/2009** et pour l'année scolaire **2009 /2010**.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
QF> 617 €	3.15 €
472 € >QF< 616 €	2.63 €
353 € >QF< 471 €	1.90 €
QF< 352 €	0.95 €
HORS AMIENS METROPOLE	4.15 €

2009-24 TARIFS CLSH – CLP 2009/2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité et précise que les cartes-semaine sont forfaitaires : toute semaine engagée est une semaine due (fériés et mercredis ne peuvent être récupérés), par conséquent, elles ne peuvent être fractionnées en journées. Ces cartes ne pourront être utilisées que sur une période précise de vacances et ne pourront être reportées sur une autre période (sauf justificatif de maladie).

- décide d'appliquer les tarifs CLSH et CLP ci-dessous à compter du 1^{er} Septembre 2009 :

QUOTIENT FAMILIAL	AMIENS METROPOLE SANS BON CAF	AMIENS METROPOLE AVEC BON CAF	HORS AMIENS METROPOLE
JUSTIFICATIFS NON FOURNIS OU QF> 617 €	35 €	21 €	67 €
472 € >QF< 616 €	32 €	18 €	
353 € >QF< 471 €	26 €	12 €	
QF< 352 €	21.50 €	7€50	

CARTE A LA SEMAINE PAR ½ JOURNEE OU 5 MERCREDI (repas non compris)

AMIENS METROPOLE SANS BON CAF	AMIENS METROPOLE AVEC BON CAF
10.50 €	3.50 €

CARTE A LA JOURNEE (repas non compris)

AMIENS METROPOLE SANS BON CAF	AMIENS METROPOLE AVEC BON CAF
8 €	5.50€

--	--

CLP PERMANENT A LA SEANCE

AMIENS METROPOLE	HORS AMIENS METROPOLE
1.60 €	2.70 €

2009 – 25 REMUNERATION DES ENCADRANTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de fixer la rémunération des encadrants CLSH et CLP selon les tarifs journaliers ci-dessous, à compter du 01 juillet 2009 (congés payés 11%), selon les tarifs journaliers ci-dessous :

Animateur diplômé	39.64
Animateur stagiaire	35.00
Animateur non diplômé	31.60
Aide animateur	15.63
Adjoint pédagogique	52.00

2009 – 26 PASSEPORT ETE 2009

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une participation de la commune de :

- 21 € pour les familles imposables et 34 €70 pour les familles non imposables

sur le coût des passeports été pour juillet et août 2009 pour les jeunes de la commune, à raison d'un passeport par enfant et par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2009 – 27 ETUDE SURVEILLEE 2009/2010

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer le prix de l'heure de l'étude surveillée à 1.80 € à compter du 01 septembre 2009.

2009 – 28 IMPLANTATION D'UN SITE DE RADIOTELEPHONIE ORANGE.

La Société SNEF, mandatée par Orange souhaite implanter un relais de téléphonie mobile au rond point de l'hôpital sud, sur un terrain de PONT DE METZ, la commune aurait alors pour bénéfice la redevance de location de 2500€, par an pendant 10 ans, pour une occupation inférieure à 10m² et un pylône fin de seulement 12m de haut.

La société nous a fait parvenir les conclusions officielles du grenelle de la radiotéléphonie. Etant donné les projets immobiliers à très court terme sur le terrain tout proche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré refuse à l'unanimité.

2009 – 29 Tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisent les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré (à l'unanimité)

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité, à compter du **01/09/2009** comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Service technique	Adjoint technique principal territorial 1^{ère} classe	1 temps complet à raison de 35h hebdomadaires
Service Ecole	ATSEM	1 temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2009 – 30 ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'admission en non valeur pour une famille de la commune : RABAT Bernard (55 Route de Rouen) d'un montant de 130.04 € (93.86 + 36.18).

2009 – 31 DROIT DE STATIONNEMENT D'UN COMMERÇANT SUR LA PLACE RENE AVIEZ.

Nous avons pris fin 2008 une délibération donnant l'autorisation à un « pizzaiolo » de s'installer une fois par semaine sur la place de la salle des fêtes.

Et il avait été accepté de lui accorder la gratuité pour le 1^{er} trimestre 2009 ; or ses démarches de création de commerce viennent seulement d'aboutir et il commencera le vendredi 19 juin, il convient donc d'annuler la précédente délibération pour la remplacer par celle-ci :

« Monsieur CARON Eric est autorisé à stationner sur la place René Aviez, le vendredi soir pour y exercer son commerce de vente de pizzas, gratuitement pour le 1^{er} trimestre de son activité, c'est-à-dire à compter du 19/06/09, et donc jusqu'au 18/09/09.

Passé cette date, il sera redevable d'un droit de stationnement dont le montant sera délibéré ultérieurement au prochain conseil de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Le Président,

les membres du conseil,

le secrétaire,

Mention d'affichage : le Président soussigné, constate que les délibérations de cette séance ont été affichées le mardi 23/06/2009.